

pourquoi **comment**

réaliser une mise aux normes économe

"J'ASSOCIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MISE AUX NORMES AVEC LE FILTRE PLANTE DE ROSEAUX"



Dominique
Guitton

l'exploitation

- > zone vulnérable
- > régime installation classée
- > GAEC 2 UTH
- > 125 ha SAU
- > 104 ha en herbe
- > 90 ha potentiellement épanchables
- > 380 000 l de quota
- > en bio depuis 1999
- > 70 vaches laitières et 50 génisses (110 UGB)
- > temps de présence en bâtiment la nuit : 3 mois
- > stabulation couverte en litière accumulée compostée
- > raclage aire d'exercice stocké en fumière puis épandu
- > salle de traite 2 x 5
- > jus de fumière récupérés dans une fosse de 200 m³

Dominique Guitton est éleveur à Bouvron, en Loire Atlantique. Il a réalisé sa mise aux normes en raccordant l'assainissement de sa maison avec celle de ses voisins, et en s'appuyant sur les capacités épuratives du végétal...

Effluents à traiter : eaux blanches, vertes et domestiques

- Eaux blanches et vertes : environ 800 l d'eau utilisés par jour
- Réemploi des eaux blanches pour laver la salle de traite
- Eaux domestiques de quatre maisons

Un système collectif mais simple

- Un réseau de canalisations qui part de l'exploitation et des 4 habitations
- Une pré-fosse qui stocke les effluents
- Un filtre planté de roseaux
- Un fossé d'infiltration

Un coût partagé entre une exploitation et quatre ménages

- Coût total : 13 000 €
- Un investissement réparti selon la charge polluante (5 équivalents-habitant par maison, 15 équivalents-habitant pour la salle de traite) soit 5 570 € pour l'exploitation
- Pas de subvention
- Augmentation du capital d'exploitation de 2 %
- Annuité fictive d'un emprunt sur 12 ans à 4.25 % d'intérêt : 600 €

Entretien : environ 4 heures /an

- Faucardage (= fauchage) des roseaux tous les ans (2 h/an)
- Surveillance et desherbage manuel des filtres (2 h/an)
- Entretien des abords du filtre par les moutons

atouts

- + Pas besoin de créer de nouvelle fosse
- + Pas de taxe d'assainissement quand les investissements sont réalisés par les particuliers sur un terrain non communal

contraintes

- Raccordements à passer sous la voirie, d'où l'obligation de respecter un cahier des charges rigoureux et de faire attention aux réseaux existants (eau, électricité)
- Gestion des conflits éventuels avec les habitants raccordés au système
- Pompes de relevage nécessaires car le dénivelé entre entrée et sortie est inférieur à 2,5 m

conditions à réunir

- . Proximité des bâtiments à raccorder
- . Système interdit dans la réglementation actuelle pour gérer les eaux brunes



vue partielle du filtre à roseaux collectif de la Mouraudais à Bouvron

l'histoire

Mise aux normes agricole tournée vers le village



la première partie du filtre (filtrage vertical)

Mise aux normes par paliers

Lors de l'installation de Dominique Guilton en 1991 avec ses parents, des travaux sont entrepris : la couverture de l'aire d'exercice, le murage de la fumière et la création d'une fosse de 200 m³.

En 1995, un nouvel associé remplace les parents de Dominique. Une ferme voisine est rachetée. Les bâtiments s'agrandissent.

L'exploitation se trouve en installation classée. La mise aux normes est réalisée dès 1997. Elle consiste à rehausser les murs de la fumière existante, puis à la couvrir.

Suite au passage en agriculture biologique et à l'augmentation du cheptel, les associés voient leur fosse de 200 m³ devenir insuffisante pour recevoir tous les effluents.



le siphon qui alimente le fossé d'infiltration

Le roseau plutôt que la tonne à lisier

Afin de ne plus avoir à sortir la tonne pour vider la fosse, ils décident de créer un filtre planté de roseaux.

Le temps de réflexion passé au sein du Civam bio de Nozay (44) qui travaille sur l'assainissement, leur permet de bien mûrir leur projet. Ils visitent d'autres fermes utilisant le filtre planté de roseaux.

Leur idée est de relier deux maisons d'habitation avec les eaux de la salle de traite.

L'atelier Reeb réalise une étude qui prévoit le raccord de cinq maisons. **"Nous voulions prendre une marge au cas où..."** explique Dominique Guilton.

Au départ, les voisins sont plutôt réticents à l'idée de raccorder leur maison au filtre. Mais ce choix s'imposera finalement en raison du manque d'espace et de la présence d'un ruisseau à proximité, qui rendent impossibles les solutions individuelles classiques. Le projet est donc dimensionné pour les eaux de la salle de traite... et de quatre maisons.

Un collectif à organiser

Le filtre planté de roseaux est posé sur une géomembrane. Le maire a validé le système.

"A l'avenir, je souhaite créer une servitude pour que le système ne soit pas mis en péril en cas de départ d'un des partenaires ou de changements de propriétaire, explique Dominique. **J'aimerais aussi faire apparaître le filtre au cadastre pour que la mairie sache où sont placées les installations en cas de travaux"**.

Un syndicat va être mis sur pied pour gérer les relations entre les différents ménages collectés.

Pour améliorer le rendement épuratoire, Dominique projette de créer un filtre à paille. Il récupérera les matières en suspension qui passent parfois dans le filtre planté de roseaux.

Un autre voisin étudie la faisabilité du raccordement de sa maison au filtre. **"Tout cela correspond bien à ce que je recherchais,** conclut l'agriculteur. **C'est même devenu un plaisir de voir pousser ces roseaux nettoyeurs"**.



le fossé d'infiltration

En savoir +

Civam bio 44
11 route d'Abbaretz
44170 Nozay
02 40 79 32 93

Atelier Reeb
13 quai des bateliers
67 000 Strasbourg
03 88 36 07 54 ou
atelier.reeb@wanadoo.fr

Rédaction et photos par
Natacha Marras
et Catherine Le Rohellec, RAD

Mise en forme par
Jean-Marie Lusson, RAD,
avec OpenOffice, logiciel libre
(<http://fr.openoffice.org>)

Impression par Ets Legalliard,
35510 Cesson-Sévigné



www.agriculture-durable.org
www.civam.org

